



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance de la maladie de Lyme

Question écrite n° 8834

Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les insuffisances persistantes dans la reconnaissance et la prise en charge de la maladie de Lyme, en particulier dans ses formes chroniques. Bien que les autorités sanitaires aient récemment reconnu la possibilité d'une persistance symptomatique après traitement, la réalité sur le terrain demeure préoccupante. De nombreux patients continuent de vivre une errance médicale éprouvante, confrontés à des diagnostics tardifs ou erronés. La maladie de Lyme révèle une crise sanitaire et scientifique plus large, caractérisée par l'absence de consensus thérapeutique, des tests diagnostiques peu fiables et une prise en charge encore largement inadaptée. Le rapport du Haut Conseil de la santé publique de 2014 appelait pourtant à des évolutions importantes : amélioration des outils de diagnostic, reconnaissance des co-infections, évaluation des traitements même en cas de sérologie négative et prise en compte des symptômes persistants post-piqûre de tique. Or les recommandations officielles s'appuient encore sur la conférence de consensus de 2006, aujourd'hui obsolète. Celle-ci ne reconnaît pas l'existence d'une forme chronique active de la maladie, ignore les co-infections et repose sur des critères de diagnostics dépassés. Cette situation a des conséquences dramatiques : perte d'emploi, isolement social, précarité, dépression. Certains malades renoncent à toute prise en charge, faute de reconnaissance de leur état. Les associations de patients dénoncent quant à elles une marginalisation de leur parole, un manque d'écoute institutionnelle et la persistance de conflits d'intérêts dans l'élaboration des recommandations officielles. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour améliorer la reconnaissance et la prise en charge de la maladie de Lyme dans ses formes persistantes. Elle souhaite notamment savoir : si quand la maladie de Lyme chronique sera pourrait être reconnue comme affection de longue durée (ALD) ; si une révision des protocoles de diagnostic et de traitement est envisagée, sur la base des données scientifiques, épidémiologiques et cliniques les plus récentes ; quelles actions seront prises pour renforcer la recherche sur les formes chroniques et les co-infections ; et dans quelle mesure les associations de patients pourront être intégrées aux réflexions et décisions en matière de santé publique sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8834

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025